

# BIENVENUE A L'ECOLE PROFESSIONNELLE SANTE-SOCIAL



## POSIEUX, SITE DE GRANGENEUVE



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

École professionnelle santé – social ESSG  
Berufsfachschule Soziales – Gesundheit ESSG

---

# Séance d'information

## Formation adulte ASSC

---

ESSG, 6 mai 2024

# Contenu

---

1. Présentation de l'ESSG
2. Les formations ASSC
3. Contenu de la formation
4. Type de formation adulte et coût
5. La culture générale – eCG
6. Procédure de qualification
7. Coûts
8. OrTra-CIE
9. Vos questions

# 1. L'ESSG

---

Trois types de formation

- **CFC :**

Assistant- socio-éducatif/-ve : ASE

Assistant-e en soin et santé communautaire : ASSC

Assistant-e médical-e : AM

- **AFP** - Aide en soins et accompagnement : ASA

- **ES** - FRESEdE : éducteur-trice de d'enfance

750 personnes en formation

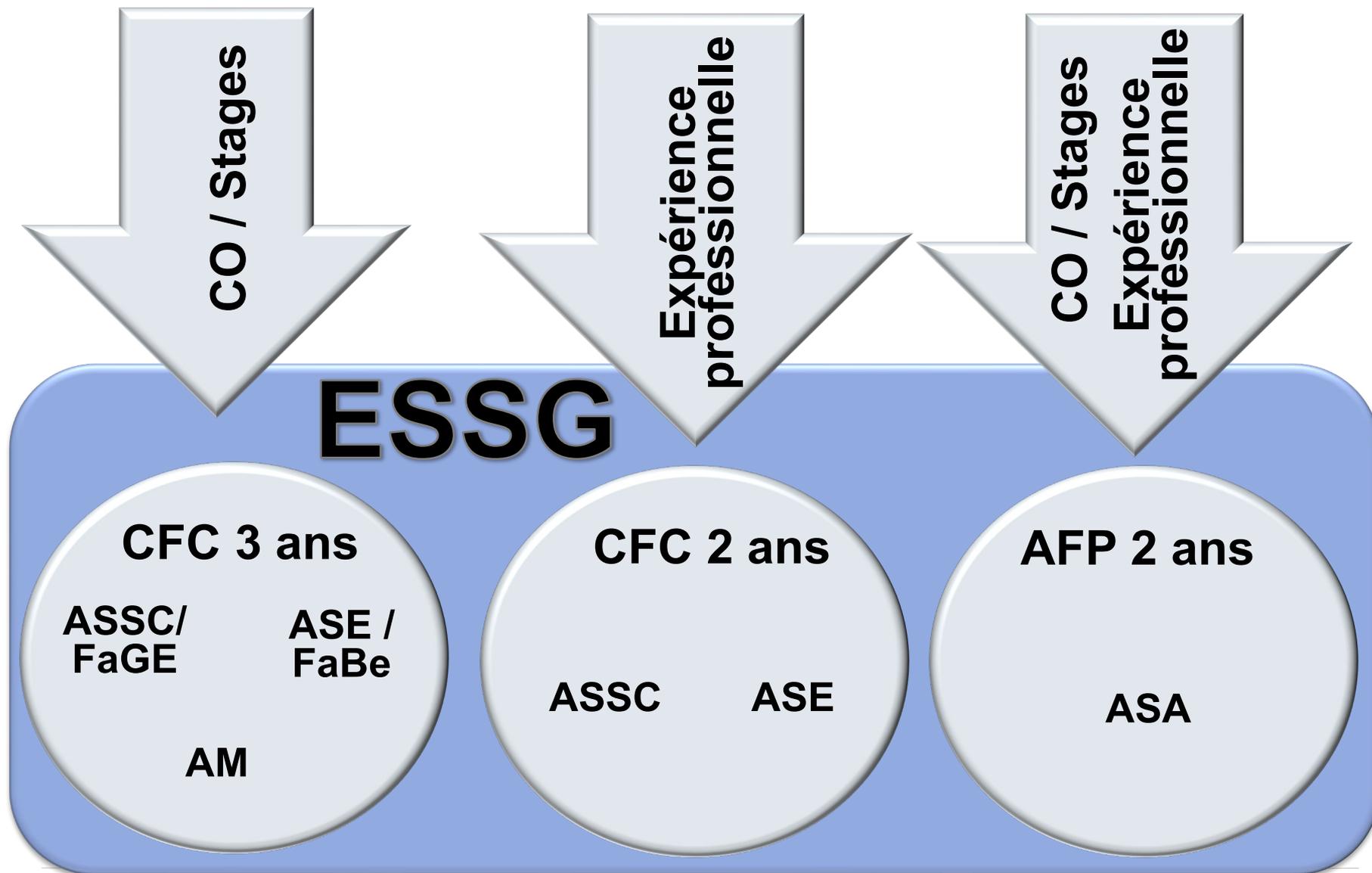
Ecole avec enseignements en français et en allemand

Formation initiale en 2 ou 3 ans et formation d'adultes

# 2. Les formations ASSC

---

# Entrée en formation dans l'école



# Variantes de la formation CFC ASSC/ASE

## Apprentissage initial en 3 ans

Deux jours de cours par semaine en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année

Un jour de cours par semaine en 3<sup>e</sup> année

## Formation raccourcie en 2 ans

Deux jours de cours par semaine en 1<sup>ère</sup> année

Un jour et demi de cours par semaine en 2<sup>ème</sup> année

## Article 32

Auditeurs libres

## VAE

Modules selon besoins définis lors de la validation d'acquis

Formation adulte

# 3. Contenu de la formation

---

1. Orienté compétences métiers – cours de branches professionnelles (BP)
2. Culture générale

# La formation ASSC est organisée autour : 8 domaines de compétences opérationnelles

1. Professionalisme et orientation client

2. Soins et assistance

6. Organisation de la vie  
quotidienne

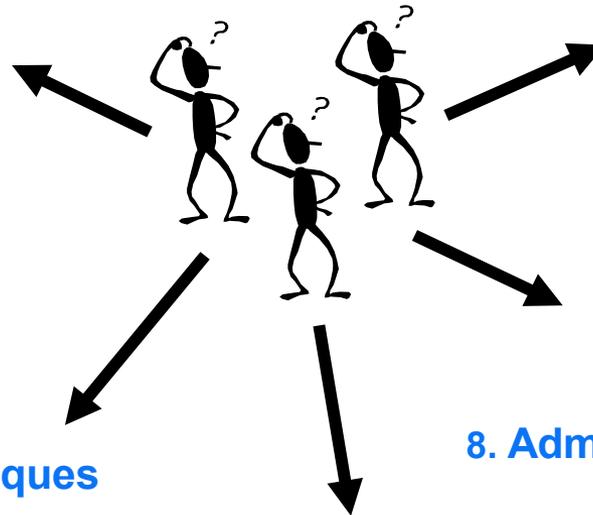
3. Crises, urgences et  
situations exigeantes

7. Intendance

4. Actes médico-techniques

8. Administration et logistique

5. Maintien de la santé,  
promotion de la sante et  
hygiène



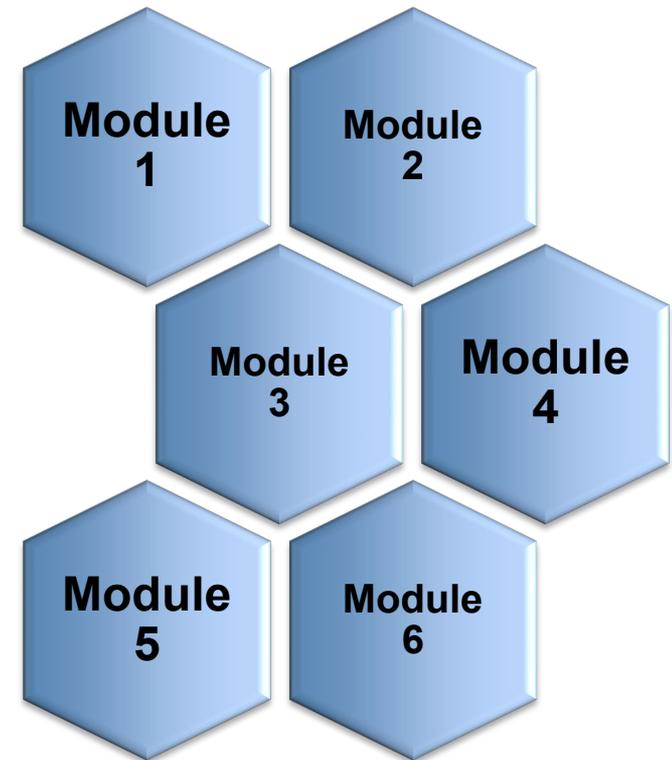
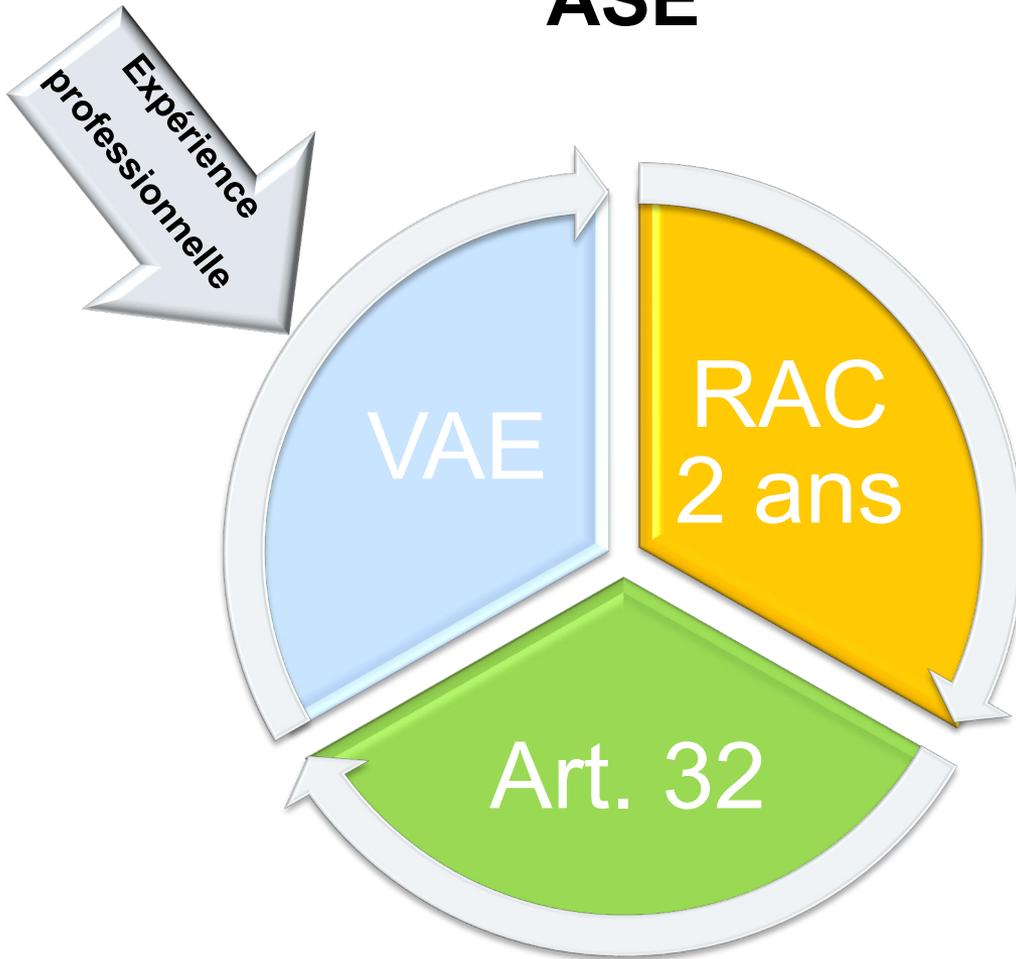
# 4. Types de formation pour adulte

---

# Formation modulaire adulte – CFC 2 ans

**ASSC  
ASE**

**FaGe dès 2024, tous les 2 ans**

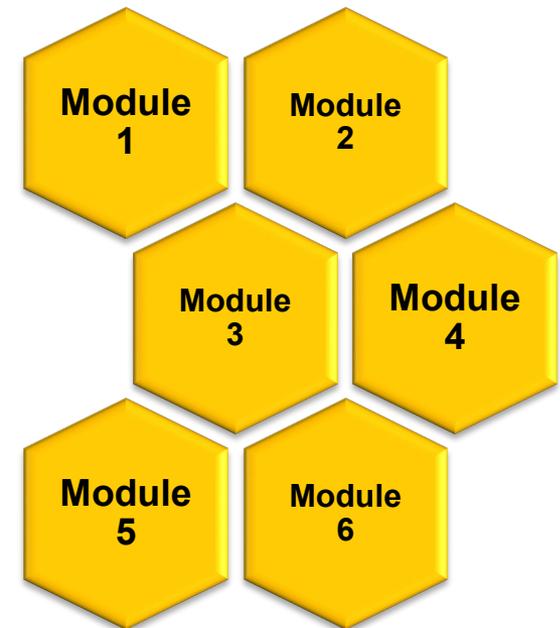


# CFC 2 ans formation modulaire adulte



## Condition d'admission

- **Contrat** d'apprentissage
- 22 ans révolus, 2 ans de pratique professionnelle et 60 % dans soins et accompagnement
- Présence aux cours obligatoire
- Pas d'inscription à faire, la signature du contrat vous inscrit automatiquement à la formation



# CFC 2 ans formation modulaire adulte

## Processus

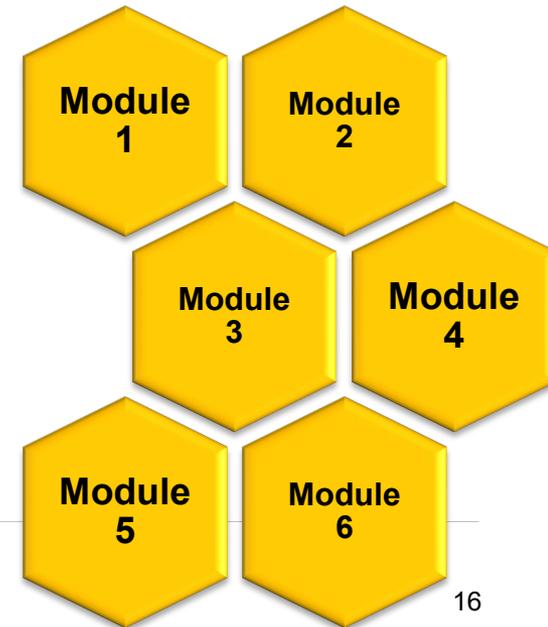
- Participation obligatoire aux modules, avec notes, pendant deux ans;
- 1<sup>ère</sup> : 2 jours (eCG : ½ jour)  
2<sup>e</sup> : 1,5 jour (eCG : ½ jour)
- Examens CFC en fin de formation : écrits, oraux (pour l'eCG) et pratique
- Cours de culture générale également obligatoire sauf exemption en raison de formation antérieure,

➡ la demande d'exemption individuelle est adressée au SFP



## Avantages / inconvénients

- **Pas de frais** / payé par l'employeur
- **Obligation de participer** à l'ensemble des modules
- **Notes** en fin de module, reprises pour le CFC
- **Encadrement clair** et soutien de l'employeur



# CFC Article 32 OFPr



## Conditions d'admission particulières

«Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une **expérience professionnelle d'au moins cinq ans** pour être admise à la procédure de qualification.»

Un minimum de **3 ans** de pratique à 100% **dans le domaine des soins et de l'accompagnement** est exigé.

# CFC Article 32 OFPr

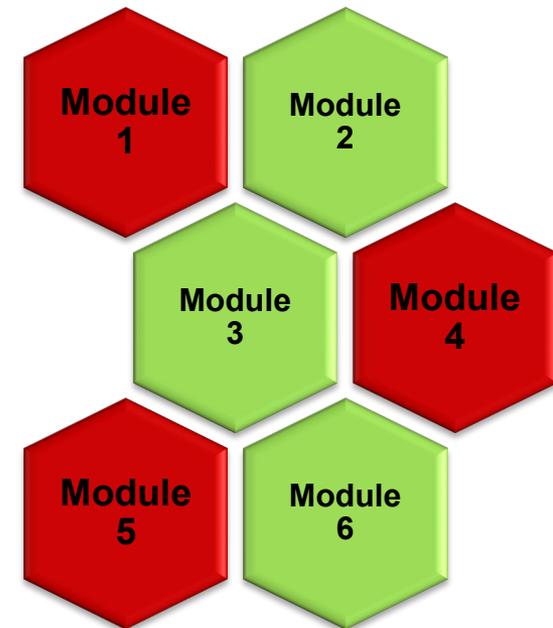


## Processus

- Inscription personnelle, **pas de contrat** d'apprentissage
- Indépendance et responsabilité personnelle durant la formation
- **Libre choix des modules**
- Inscription personnelle aux examens finaux - PQ
- Examens CFC écrit et pratique en fin de formation

## Avantages / inconvénients

- **Coûts supportés** par les personnes en formation
- **Notes** durant les modules sont **indicatives**
- Convention fortement recommandée avec l'employeur, pas d'encadrement formel
- Flexibilité
- Auditeurs libres



# Inscriptions aux cours



## Pour les personnes en art. 32 :

- Compléter le formulaire « Demande d'admission » : site du Service de la formation professionnelle (SFP)
- Envoyer ce formulaire et les annexes au SFP, avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année qui précède la session d'examens, à l'adresse suivante :

*Service de la formation professionnelle, Derrière-les-Remparts 1, 1700 Fribourg*

- SFP vérifie si vous répondez aux critères pour vous inscrire à la Procédure de qualification et vous écrit pour vous indiquer la décision (critères pas remplis ou confirmer votre admission).

# Inscriptions aux cours



## Pour les personnes en art. 32 :

- ESSG reçoit une copie de cette lettre et vous envoie le « Formulaire d'inscription aux modules».
- Vous cochez les modules désirés et renvoyez le formulaire avant le 30 juin à l'adresse suivante :

*Ecole professionnelle santé-social, Rte de Grangeneuve 4, 1725 Posieux*

- Vous recevrez une confirmation d'inscription aux cours avec une copie de votre « Formulaire d'inscription aux modules» lequel vous rappelle les dates des modules auxquels vous vous êtes inscrits.
- Vous vous présentez aux cours, selon les dates de vos modules.
- Le SFP vous enverra la facture correspondant à vos modules en décembre.

# Inscriptions aux cours



## Pour les personnes en art. 32 :

- Si la formation se fait en 2 ans :
  - en août 2024, inscription aux modules pour l'année scolaire 24-25 (1ère année)
  - en août 2025, inscription les modules pour l'année scolaire 25-26 (2ème année)

Les délais indiqués sont les derniers délais: vous pouvez vous inscrire avant...

- 
- Ne pas oublier les cours interentreprises, organisés par l'OrTra :

**Plus d'infos au 026 321 43 66**

# Coût des modules (art. 32)



Si plusieurs modules sont choisis tant pour BP et/ou eCG, les UE sont additionnées.

Puis le tarif est déterminé selon la table ci-dessous

## **Tarif sous réserve de modification pour les BP et eCG**

- 1 à 20 UE = 75.—
- 21 à 40 UE = 150.—
- 41 à 60 UE = 225.—
- 61 à 80 UE = 300.—

# Programme de formation branches professionnelles (1<sup>ère</sup> année)

## Racc 1ère (A1)

Choix	Modules	UE <sup>1</sup>	Jours	Dates des modules	Horaires
<input type="checkbox"/>	A1 Agir en tant que professionnel et membre de l'équipe	20	Jeudis	Du 29.08.2024 au 26.09.2024	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	A2 Etablir des relations professionnelles avec les clients et leurs proches	16	Jeudis	Du 03.10.2024 au 07.11.2024	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	A3 Agir selon ses observations / Bases d'anatomie et physiologie	32	Mercredis	Du 20.11.2024 au 22.01.2025	13.00 - 16.15
<input type="checkbox"/>	B1 Soutenir les clients pour les soins corporels	35	Mercredis	Du 27.11.2024 au 12.02.2025	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	B2 Soutenir les clients dans leur mobilité	36	Mercredis	Du 29.01.2025 au 02.04.2025	13.00 - 16.15
<input type="checkbox"/>	B3 Soutenir les clients dans l'élimination	28	Mercredis	Du 19.02.2025 au 16.04.2025	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	B5 E4 Informer et soutenir les clients en matière d'alimentation	36	Jeudis	Du 14.11.2024 au 23.01.2025	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	C4 Participer et accompagner les clients en situation de chronicité	44	Mercredis	Du 09.04.2025 au 02.07.2025	13.00 - 16.15
<input type="checkbox"/>	D1 Contrôler les signes vitaux et établir un bilan hydrique	32	Jeudis	Du 20.03.2025 au 22.05.2025	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	D2 Effectuer les prises de sang veineuses et capillaires	16	Jeudis	Du 05.06.2025 au 03.07.2025 (19.06.2025 férié)	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	D3 Gérer, préparer et administrer les médicaments	24	Jeudis	Du 30.01.2025 au 13.03.2025	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	E1 E2 Appliquer les mesures d'hygiène de prévention et de sécurité au travail	39	Mercredis	Du 28.08.2024 au 20.11.2024	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	F1 F2 Organiser les activités quotidiennes et structurer la journée (psychiatrie)	31	Mercredis	Du 07.05.2025 au 02.07.2025	08.45 - 12.15
<input type="checkbox"/>	G Soutenir les clients par rapport à leur habillement et l'environnement (G1-G2)	24	Mercredis	Du 25.09.2024 au 13.11.2024	13.00 - 16.15
<input type="checkbox"/>	H Administration et logistique (H1-H2-H3-H4-H5)	16	Mercredis	Du 28.08.2024 au 18.09.2024	13.00 - 16.15
<b>Total des UE (unités d'enseignement)</b>					

# Programme de formation branches professionnelles (2<sup>ème</sup> année)

## Racc 2ème (A2)

Choix		Modules	UE	Jours	Dates des modules	Horaires
<input type="checkbox"/>	A4	Agir en fonction de la situation et en tenant compte des habitudes spécifiques à l'âge, à la culture et à la religion	30	Lundis	Du 24.02.2025 au 19.05.2025	08.00 - 10.15
<input type="checkbox"/>	A5	Collaborer à l'assurance de la qualité	18	Lundis	Du 31.03.2025 au 19.05.2025	10.45 - 13.00
<input type="checkbox"/>	B4	Soutenir les client-e-s pour leur respiration	33	Lundis	Du 28.10.2024 au 20.01.2025	08.00 - 10.15
<input type="checkbox"/>	B6	Soutenir les client-e-s dans leurs besoins de repos et de sommeil	18	Lundis	Du 10.02.2025 au 24.03.2025	10.45 - 13.00
<input type="checkbox"/>	C1	Gérer les situations d'urgence	12	Lundis	Du 27.01.2025 au 17.02.2025	08.00 - 10.15
<input type="checkbox"/>	C2	Accompagner les clients en oncologie ou en situation de fin-de-vie	21	Lundis	Du 26.08.2024 au 07.10.2024	10.45 - 13.00
<input type="checkbox"/>	C3	Participer et accompagner les clients en situation de crise	21	Lundis	Du 26.08.2024 au 07.10.2024	13.45 - 16.00
<input type="checkbox"/>	C5	Soutenir les clientes et clients présentant des troubles du comportement	27	Lundis	Du 13.01.2025 au 17.03.2025	13.45 - 16.00
<input type="checkbox"/>	D4	Préparer des perfusions exemptes de solution médicamenteuses et les administrer lorsqu'une voie veineuse périphérique est en place. Changer des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse	18	Lundis	Du 16.12.2024 au 03.02.2025	10.45 - 13.00
<input type="checkbox"/>	D5	Préparer l'alimentation entérale et l'administrer lorsqu'une sonde gastrique est en place	9	Lundis	Du 23.09.2024 au 07.10.2024	08.00 - 10.15
<input type="checkbox"/>	D6	Effectuer des injections sous-cutanées et intramusculaires	27	Lundis	Du 28.10.2024 au 06.01.2025	13.45 - 16.00
<input type="checkbox"/>	D7	Changer les pansements de plaies du premier ou du deuxième degré en voie de guérison	21	Lundis	Du 28.10.2024 au 09.12.2024	10.45 - 13.00
<input type="checkbox"/>	E3	Stimuler les ressources des client-e-s	12	Lundis	Du 26.08.2024 au 16.09.2024	08.00 - 10.15
<input type="checkbox"/>	F3	Détecter les besoins individuels des client-e-s en terme de sexualité et créer le cadre approprié	21	Lundis	Du 24.03.2025 au 19.05.2025	13.45 - 16.00
<b>Total des UE ( unités d'enseignement)</b>						

# 5. Cours de culture générale

---

## A. Cours modulaires du soir à l'ESSG :

- Cours pour les adultes sur 1 an, **SANS** contrat d'apprentissage le mardi soir de 17.30 à 21.00h – **année précédent le CFC**
- Durée estimée de l'ensemble de la formation :
  - Module 1 (12 x 3 heures) : consommation
  - Module 2 (12 x 3 heures) : politique et justice
  - Module 3 (11 x 3 heures) : sphère privée
  - Module 4 (11 x 3 heures) : entreprise et acteurs
  - Module 5 (19 x 3 heures) : Travail personnel d'approfondissement
- Coût total : CHF 710.00

## B. Cours planifiés en journée à l'horaire : pour CFC Rac

# Programme de formation culture générale

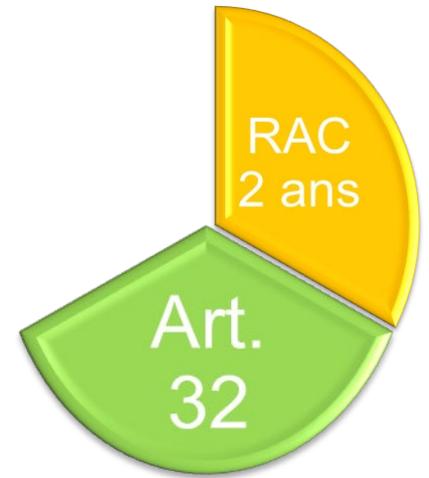
Choix	Modules	UE <sup>1</sup>	Jours	Dates des modules	Horaires
<input type="checkbox"/>	Module 1 - La consommation	36	Jeudis	Du 29.08.2024 au 28.11.2024	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 1 - La consommation	36	Jeudis	Du 05.12.2024 au 13.03.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 2 - La politique et la justice	36	Jeudis	Du 29.08.2024 au 28.11.2024	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 2 - La politique et la justice	36	Jeudis	Du 05.12.2024 au 13.03.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 3 - La sphère privée	36	Jeudis	Du 20.03.2025 au 03.07.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 3 - La sphère privée	36	Mardis	Du 07.01.2025 au 01.04.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 4 - L'entreprise et ses acteurs	36	Jeudis	Du 20.03.2025 au 03.07.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 4 - L'entreprise et ses acteurs	36	Mardis	Du 07.01.2025 au 01.04.2025	13.00 - 15.15
<input type="checkbox"/>	Module 5 - TPA	60	Mardis	Du 27.08.2024 au 17.12.2024 et du 08.04.2025 au 20.05.2025	13.00 - 15.15

<b>Total des UE (unité d'enseignement)</b>	
--------------------------------------------	--

<sup>1</sup>UE = Unité d'enseignement (1 UE = 45 minutes de cours)

**Attention: la procédure de qualification comporte un examen écrit ainsi qu'un examen oral qui consiste en la défense du TPA. Le dépôt du TPA dans les délais impartis est une condition à la présentation à la PQ. La PEF est responsable de se renseigner auprès de l'école du délai de dépôt, même s'il ne s'est pas inscrit au module TPA**

# 6. Coûts supplémentaires pour les PEF



- Inscription auprès du SFP : CHF 320.--
- Taxe de cours : CHF 35.– par année scolaire
- Achat des livres(Careum) BP : estimé à CHF 600.– (ASSC); responsabilité individuelle
- Achat des livres eCG : 63.– (distribué par l'école)
- Cours CIE : selon tarif OrTra
- Coût de la procédure de qualification fixé par le SFP : CHF 170.—
- Liens et instructions pour les commandes sur le site de l'ESSG sous : [www.essg.ch](http://www.essg.ch) -> [Personne en formation](#) -> [Commande des support de cours](#)

**Attention, attendre la mise à jour des instructions pour la commande à la rentrée scolaire, car de nouveaux supports de cours sont attendus!**

# 7. Procédure de qualification - PQ

## 1. Examens écrits

eCG : ½ jour pour la culture générale + rédaction d'un TPA

BP : ½ jour pour les branches professionnelles

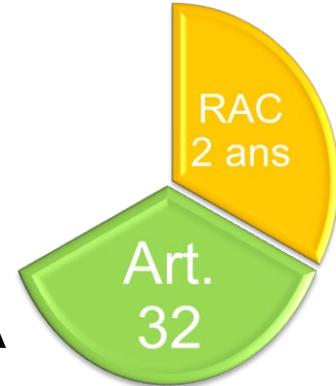
## 2. Examen oral

eCG : défense du TPA

## 3. Examen pratique

½ jour sur le terrain ( matinée) & défense, env. 1h00

**Remarque:** Le dépôt du TPA dans les délais impartis est une condition à la présentation à la PQ. **La PEF est responsable** de se renseigner auprès de l'école du délai de dépôt, même s'il ne s'est pas inscrit au module TPA



# 8. Vos questions

Je suis à votre disposition pour toute question.



# Les Cours interentreprise (CIE)



# CIE Info générales

- Cours orientés vers la pratique, ouvrent d'autres horizons,...
- Cours non obligatoires, mais vivement recommandés
- Non suffisant pour acquérir la pratique nécessaire pour la PQ

# Informations pratiques

- 3 blocs de 3-4 jours ASSC
- 10 (3-4-3) jours de cours
- Inscription nécessaire
- Offre globale sans choix possible
- La participation aux CIE standard n'est plus possible

# Informations pratiques

- Prix 2500,- (750,-; 1000,-; 750)
- L'émolument par bloc est dû avant le début du cours
- Bulletin d'inscription suivra
- Délai d'inscription : 30 août
- Site internet : [www.ortrafr.ch](http://www.ortrafr.ch)

# Les CIE ASSC

Bloc	Jours	Thématiques	Comp.	durée	Jour de CIE	Jour de cours prof.	Réalisation
1	1	Accueil	A1	1h	Lundi	Mercredi Jeudi	Nov. Déc.
		Rôle professionnel 1	A1, A2	3h			
		Révision soins de base (corporels, élimination, respiration, ...)	B1, B3, B4, B5, E1	4h			
	2	Préparation du matériel injectable et inj. s/c et i/m	D6, E1	8h			
	3	Signes vitaux et bilan hydrique	D1	4h			
		Principes d'ergonomie	B2	4h			

# Les CIE ASSC

Bloc	Jours	Thématiques	Comp.	durée	Jour de CIE	Jour de cours prof.	Réalisation
2	1	Pansements	D7	4h	Lundi	Mercredi Jeudi	Mai Juin
		Ponctions veineuses et capillaires	D2	4h			
	2	Ponctions veineuses	D2	4h			
		Sondage	B3	4h			
	3	Perfusion	D4	4h			
		Préparation des médicaments	D3				
	4	Transmissions et observations	A3				
		Sondage	B3	4h			

# Les CIE ASSC

Bloc	Jours	Thématiques	Comp.	durée	Jour de CIE	Jour de cours prof.	Réalisation
3	1	Accompagnement difficile	C2, C3, C4	4h	Jeudi	Lundi Mardi	Janvier Février
		Alimentation entérale	D5	4h			
	2	Révision 1		4h			
		Révision 2		4h			
	3	Rôle professionnel 2	A1, A2	4h			
		Information sur la PQ	A1	4h			

# OrTra Santé-Social

OrTra Santé-Social  
Rue de Rome 3  
1700 Fribourg

Secrétariat :

026 321 43 65      [info@ortrafr.ch](mailto:info@ortrafr.ch)

Cordula Grossrieder :

026 321 43 67      [c.grossrieder@ortrafr.ch](mailto:c.grossrieder@ortrafr.ch)

# Le formulaire d'intention

- L'utilisation de ce formulaire est **vivement recommandée** bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Son utilisation établit une relation de confiance entre l'employeur et son employé-e et offre la possibilité de définir clairement des conditions cadre d'accompagnement et d'encadrement en fonction des possibilités et des besoins de chacun-e.
- Il existe un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de l'art. 32 et un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de la VAE.
- Le document reste la propriété de l'employé-e et de l'employeur, mais il est demandé de fournir une copie de ce document à l'ESSG et/ou à l'OrTra lors d'inscription aux cours professionnels, cours interentreprises ou modules complémentaires.

# Le formulaire d'intention

- Le document est distribué selon ces possibilités :
  - Aux candidat-e-s lors des séances d'information pour l'art. 32 à l'ESSG
  - Lors de l'entretien au SOPFA pour candidat-e-s VAE
  - Lors de la confirmation du dépôt de candidature VAE
  - Lors de la confirmation de l'admission à l'art. 32 par le SFP
  - Lors d'inscription aux modules complémentaires pour la VAE (ESSG et/ou OrTra)
  - Le document est disponible sur le site internet de l'OrTra : [www.ortrafr.ch](http://www.ortrafr.ch)

# Le formulaire d'intention

## L'employeur s'engage à :

Reconnaître l'employé-e comme personne en préparation à la procédure de qualification et planifier les jours de cours pour que l'employé-e puisse y assister

Définir le suivi nécessaire à la préparation, en fonction des possibilités de l'institution : formateur-trice pratique et modalités pratiques (à préciser ci-après)

Accepter, à la demande de l'employé-e, des appuis sous forme de visite sur le terrain au sein de l'entreprise selon l'offre de l'ESSG

Accepter la réalisation de la procédure de qualification (travail pratique) au sein de l'institution en mettant à disposition des locaux, des ressources et de libérer un-e supérieur-e hiérarchique à cet effet selon les besoins de la procédure correspondante - uniquement ASSC et ASA. (à préciser ci-après)

Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

## L'employé-e s'engage à :

Fréquenter assidûment les cours professionnels, de culture générale et les cours interentreprises (CIE) auxquels il/elle s'est inscrit-e

Transmettre à son employeur la planification des cours professionnels, de culture générale et CIE auxquels il/elle s'est inscrit-e

Informers son employeur de l'évolution de sa préparation

Autoriser son employeur à demander des renseignements auprès des prestataires de cours

Exprimer clairement son besoin de suivi sur le terrain (à préciser ci-après)

Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

# Cours interentreprises

# Questions?

# Pour plus d'informations

- [ESSG](#)
- [OrTra Santé-Social](#)
- [Centre de carrières](#)